



Et vous ?

Etes-vous sûr(e) de connaître votre identité officielle ?

Pour le savoir, inscrivez ici vos identifiants tels qu'ils sont enregistrés dans l'état civil :

Votre nom de famille :

Votre prénom :

Votre nom d'usage :

Votre date de naissance :

Votre prénom d'usage :



Documents d'identité valides :

carte nationale d'identité,
passeport,
titre de séjour,
acte de naissance...



Attention : la carte vitale n'est pas un document d'identité valide !

C'est votre nom de naissance, tel qu'il apparaît sur les documents d'identité

Il s'agit de votre premier prénom de naissance (il apparaît avant une virgule sur les documents d'identité récents)

C'est le nom d'époux ou d'épouse, enregistré sur la pièce d'identité

C'est celle inscrite sur votre pièce d'identité

C'est le prénom que vous utilisez, différent de celui de naissance, à faire de préférence enregistrer sur les documents officiels.

Pour être bien identifié, pensez à vous munir d'une pièce d'identité valide pour chaque rendez-vous avec un professionnel de santé.

En cas d'erreur, faites corriger rapidement vos identifiants auprès de l'état civil de votre commune.



ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine



Bien vous identifier pour bien vous soigner

Soyez bien attentif à la façon dont les professionnels enregistrent votre identité tout au long de votre parcours de santé.

La qualité de cette identification conditionne la sécurité de vos soins et la qualité des informations échangées.



Ici, on enregistre votre identité officielle pour sécuriser votre prise en charge.

Emplacement pour le logo de la structure

